

# Intervention en fonds propres - FCPR Serena

## SERENA CAPITAL

### Présentation du dispositif

Serena est un fonds d'investissement qui peut intervenir par apport en fonds propres.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Serena intervient dans les start-ups du secteur de l'industrie digitale (logiciel, télécommunication, électronique, internet, média, etc.), ainsi que dans toute start-up développant un produit ou service créant une rupture, grâce à l'innovation digitale, dans tous secteurs d'activité.

Cette intervention se fait dans des sociétés de capitaux (SA ou SAS). Si l'entreprise n'est pas sous une de ces 2 formes juridiques, elle devra en adopter une.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Les interventions de Serena concernent des opérations de création et développement.

Serena intervient en capital-risque et capital-développement.

L'intervention de Serena peut se faire selon plusieurs modalités (souscriptions d'actions, obligations convertibles, actions ou obligations à bons de souscriptions d'actions, etc.).

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention de Serena varie selon le projet de développement de l'entreprise.

Serena intervient de façon minoritaire, mais participe à la gouvernance de l'entreprise et demande à siéger au conseil d'administration.

Serena est abondé par Bpifrance et par des fonds européens, via le FEI (Fonds Européen d'Investissement).

#### Pour quelle durée ?

Un pacte d'associés détermine, dès la souscription, les conditions de sortie du fonds. La date de désengagement est fixée d'un commun accord entre le fonds d'investissement et l'entreprise.

---

## Organisme

### SERENA CAPITAL

- 21, rue Auber  
75009 PARIS  
Téléphone : 01 77 37 30 30  
Télécopie : 01 77 35 25 15  
E-mail : [contact@serenacapital.com](mailto:contact@serenacapital.com)  
Web : [www.serenacapital.com](http://www.serenacapital.com)